

Élections

Où voter à Serris ? Quels papiers nécessaires ? Le vote par procuration ? Tous les éléments pour pouvoir voter.

Dates des prochaines élections

Élections présidentielles

- › 1er tour : 10 avril 2022
- › 2nd tour : 24 avril 2022

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 19h00.

Élections législatives

- › 1er tour : 12 juin 2022
- › 2nd tour : 19 juin 2020

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00 (à confirmer).

Quel papier pour voter ?

À Serris, il est possible de voter en présentant :

- › soit une carte d'électeur et une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...);
- › soit une pièce d'identité seulement.

Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales

La commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales se tiendra le jeudi 17 mars 2022 à 17h30 à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

- › Validation des listes électorales pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022
- › Étude des RAPO (Recours Administratifs Préalables Obligatoires)

[ALLER PLUS LOIN](#)

> www.interieur.gouv.fr/Elections

